



Rapport du Comité directeur au Conseil intercommunal relatif à une demande de crédit complémentaire de 20'100'000 CHF TTC pour le renouvellement et l'extension de la STEP de La Saunerie.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,



1. Introduction

En 2020, votre Autorité a adopté un crédit pour le renouvellement et l'extension de la STEP de La Saunerie, sur la base d'un avant-projet.

Le Comité directeur vous recommande aujourd'hui d'adapter ce crédit :

- En s'appuyant sur un **projet d'ouvrage**, basé sur les calculs et dimensionnements plus précis de construction et des techniques ;
- En intégrant les éléments nécessaires à l'atteinte des **objectifs d'efficacités énergétiques et environnementaux** élevés de la Confédération (horizon 2050) et du Canton (horizon 2040), édictés par des directives récentes, dans un contexte énergétique qui a particulièrement touché notre pays, et l'Europe, en raison de la situation géopolitique internationale.

En tenant compte de l'augmentation des subventions par rapport au crédit de 2020, de l'indexation des coûts et de l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2024, **la dépense nette pour l'ensemble des travaux proposés** suite à l'établissement du projet d'ouvrage **sera respectée**.

Cela étant, le Conseil intercommunal doit se prononcer, conformément aux règles, sur le montant brut des dépenses.

Votre autorité est donc invitée à statuer sur un crédit complémentaire pour le renouvellement et l'extension de la STEP de La Saunerie qui se décompose comme suit :

	En millions de francs suisses (TVA comprise)
Renouvellement et extension	+ 12,3
Valorisation énergétique	+ 5,6
Efficacité énergétique	+ 2,2
Crédit complémentaire à voter	+ 20,1
Subventions	- 14,1
Indexation + augmentation de la TVA	- 6
Total net à investir	0

Le présent rapport présente les évolutions par :

- La mise en lumière des ajouts stratégiques au projet, comme les systèmes de valorisation énergétique et les mesures d'efficacité énergétique ;
- Une transparence claire de l'évolution des coûts entre le budget initial issu de l'avant-projet de 2020 et les estimations actualisées issues du projet d'ouvrage ;
- La justification des écarts à travers une analyse approfondie ;
- L'actualisation des subventions tant cantonales que fédérales ;
- Des recommandations visant à optimiser le projet et à limiter l'impact financier sur les usagers-ères finaux-ales.

2. Historique et budget initial

Étapes clés de l'avant-projet (2018-2020)

Entre 2018 et 2020, les études préliminaires de l'avant-projet ont permis d'établir une première évaluation budgétaire. Ces travaux ont posé les bases pour moderniser la STEP tout en respectant les contraintes suivantes :

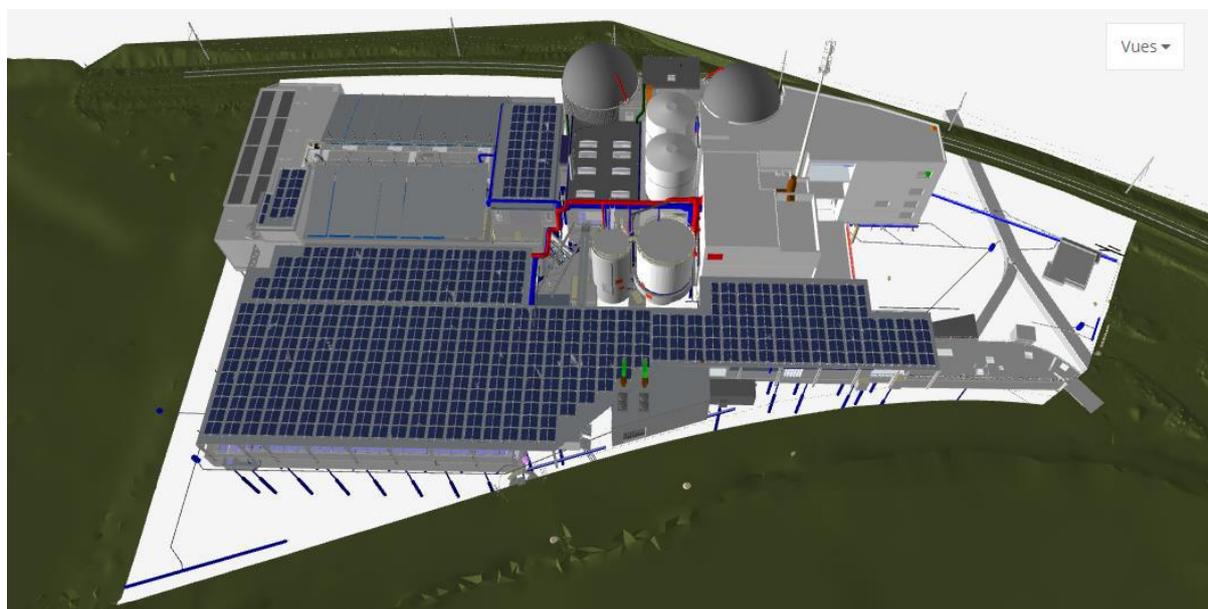
- Optimiser les processus et intégrer des technologies avancées ;
- Assurer la continuité de l'exploitation pendant les travaux ;
- Maximiser l'utilisation de l'espace disponible malgré des conditions restreintes.

Crédit initial et répartition des coûts

En mars 2020, un crédit de 47,4 mios CHF TVA comprise a été approuvé par le Conseil intercommunal.

Avant-projet 2020	En mios de CHF TVA comprise
Renouvellement	34,5 (dont 0,6 de panneaux photovoltaïques)
Traitement des micropolluants	12,9
Crédit voté	47,4
Subventions estimées	15
Total net à investir	32,4

3. Actualisation du budget



Évolution du projet (2021-2024)

Le renouvellement de la STEP s'inscrivait en 2020 dans une démarche de modernisation des infrastructures, afin de répondre aux normes environnementales en lien avec le traitement des micropolluants et l'assainissement de certains procédés de traitement vieillissants.

Le projet d'ouvrage prend désormais en compte, de manière volontariste, les impératifs de durabilité (valorisation + efficacité énergétique) et des capacités de traitement précisées dans une approche à 30 ans, dans le respect du cadre fixé par la Confédération actuellement.

Les travaux projetés sont détaillés comme suit.

Station d'épuration

- Traitement épuratoire : File eau (prétraitements, décantation primaire, Actiflo, Biostyrs) et File Boues (digestion et réactifs, nouveaux bâtiment boues)
- Nouveau traitement des micropolluants
- Nouveau bâtiment d'exploitation
- Assainissement des bétons (résines dans les ouvrages hydrauliques, renouvellement des résines de sols et peintures dans les locaux existants)
- Remplacement des portes intérieures dans les locaux existants.
- Partie du couvert photovoltaïque nécessaire au traitement épuratoire

Valorisations énergétiques

- 1 Centrale photovoltaïque de grande ampleur** comprenant les panneaux solaires, la structure métallique porteuse incluant ses fondations (pieux), l'étanchéité, ainsi que le dispositif de sécurité antichute.
Fonction : Production d'énergie renouvelable dédiée à l'autoconsommation et réduction de la consommation énergétique issue du réseau. À relever que la consommation actuelle de la STEP augmentera de manière significative avec le nouveau traitement des micropolluants.
- 2 Couplage chaleur-force** comprenant les pieux et le génie civil du local, les équipements, le chauffage/ventilation et le raccordement électrique. Le couplage chaleur-force (cogénération) offre une solution durable pour valoriser le biogaz issu de la digestion des boues. En produisant simultanément de l'électricité et de la chaleur, cette technologie optimise l'autoconsommation énergétique de la STEP, réduisant ainsi sa dépendance aux énergies fossiles. Cette valorisation contribue également à capter et utiliser le méthane, évitant son rejet dans l'atmosphère et réduisant l'empreinte carbone globale de l'installation. Dans le contexte des changements climatiques, la cogénération renforce ainsi la résilience énergétique des STEP tout en les rendant moins vulnérables aux fluctuations du réseau électrique, notamment lors d'événements climatiques extrêmes. Cette mesure nécessitera de mettre un terme à l'injection actuelle du biogaz de la Step dans le réseau de gaz naturel en partenariat avec Viteos.
Fonction : Production simultanée d'électricité et de chaleur à partir des eaux usées, utilisée en autoconsommation complète.
- 3 Turbinage des eaux de sortie** de la station comprenant des travaux de génie civil pour l'installation de la turbine, l'équipement et le raccordement électrique.
Fonction : Valorisation de l'énergie hydraulique pour la production d'électricité, utilisée en autoconsommation complète.

Efficacité énergétique

- 1 Isolation des nouveaux bâtiments** (prétraitements, Actiflo, Biostyrs et digestion, micropolluants, boues et exploitation).
Fonction : Amélioration des performances thermiques.
- 2 Remplacement des fenêtres et portes extérieures des locaux existants.**
Fonction : Réduction des pertes énergétiques.
- 3 Récupération de chaleur.**
Fonction : Réduction des besoins en énergie de chauffage pour certains locaux.

Les ajouts souhaités par le Conseil intercommunal offrent des avantages en termes d'impact environnemental et de coûts d'exploitation. Non prévus dans l'avant-projet, ils ont notamment pour ambition de répondre à une couverture énergétique globale de 71 % de la STEP renouvelée.

Sont en cause :

- L'instabilité géopolitique mondiale, particulièrement en Europe avec la guerre en Ukraine ;
- La reprise économique mondiale poussive suite à la pandémie Covid 19 et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ;
- L'augmentation des coûts de transport ;
- L'inflation généralisée ;
- La pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Tous ces éléments ont contribué à des augmentations relativement importantes des coûts de construction, dont la Suisse était, ces dernières décennies, épargnée.

En prenant comme référence la valeur d'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland de 100 pour l'année 2020, la valeur de cet indice en avril 2024 pour l'ensemble de la construction est d'environ 114,4. Avec un montant initial de 44 mios CHF hors TVA, l'augmentation globale des coûts de la construction conduirait aujourd'hui à un montant actualisé de 50,3 mios CHF hors TVA, soit une augmentation de 6,3 mios CHF hors TVA.

L'indice global pour le génie civil (indice KBOB.mat.tb) affiche, quant à lui, une augmentation de 12,3 % depuis 2020, ce qui se traduirait par un montant actualisé de 49,4 mios CHF hors TVA, soit une augmentation de 5,4 mios CHF hors TVA.

Il est donc admis de considérer que depuis le vote du crédit initial en 2020, le projet devrait être réévalué d'au moins 5,8 mios CHF TVA comprise.

Méthodologie utilisée

Afin de mieux appréhender les coûts et dans un souci de transparence et de maîtrise financière, le Comité directeur a sollicité une analyse fine s'appuyant sur les codes de frais de la construction (CFC) du devis général de projet :

- Terrain
- Travaux préparatoires
- Bâtiments
- Aménagements extérieurs
- Frais administratifs
- Équipements
- Honoraires
- Divers et imprévus

Chaque ligne de CFC a été chiffrée selon le découpage par zone de la STEP :

- Zone prétraitement (PRETRA)
- Zone décantation primaire/Actiflo(DEACTI)
- Zone Biostyrset Centrats(BIOSTY)
- Zone traitement des micropolluants (MICROP)
- Zone Digestion et réactifs (DIGREA)
- Zone traitement des boues (BOUES)
- Zone bâtiment exploitation et zone Dépôt Atelier
- Couvert photovoltaïque
- Commun, dont notamment les aménagements extérieurs

Il en a résulté, un découpage de 294 postes et sous-postes de coûts.

5. Analyse des écarts et facteurs explicatifs par CFC (Annexe 1)

5.1 Terrain/Études préliminaires

L'écart sur ce poste (+ 43'000.- CHF hors TVA) n'appelle pas de commentaire particulier. Il s'agit de frais d'investigation de la qualité des bétons des bâtiments existants, ainsi que des analyses de polluants dans la construction (amiante), qui n'avaient pas été prévues dans l'avant-projet.

5.2 Travaux préparatoires

L'écart (+ 1,8 mios CHF hors TVA) pour les travaux préparatoires s'explique par des éléments non prévus dans l'avant-projet :

- Les multiples installations de chantiers nécessaires en raison du phasage complexe des travaux tout en tenant compte de l'impératif du maintien de l'exploitation 24/24 h, 365/365 j ;
- La mise en place d'une paroi de protection obligatoire le long de la voie du tram ;
- La réalisation de pieux supplémentaires, afin de garantir la portance des nouveaux bâtiments ;
- Les travaux d'étanchement des locaux et galeries inférieures ;
- La structure métallique du couvert servant, entre autres, à accueillir les panneaux photovoltaïques ;
- L'espace et les équipements (conduites) nécessaires au couplage chaleur-force (CCF).

5.3 Bâtiment (Annexe 2)

Les travaux en lien avec les bâtiments, les installations électriques, le chauffage, les installations sanitaires et les divers aménagements intérieurs présentent le plus grand écart (+ 12,7 mios CHF hors TVA) dû à des modifications significatives, auxquelles s'ajoutent les coûts liés aux aspects énergétiques.

Travaux d'excavation : - 138'200.- CHF hors TVA.

Gros œuvre 1 : - 50'500.- CHF hors TVA.

Gros œuvre 2 : + 5,5 mios CHF hors TVA.

Cette augmentation s'explique par l'ajout de :

- Traitements architecturaux (fenêtres, portes, crépis, isolation) ;
- Assainissement des bétons ;
- Panneaux photovoltaïques (structure et architecture de la toiture) ;
- Local CCF (couplage chaleur-force) ;
- Turbinage en sortie de STEP (Génie civil).

Équipements électriques : + 5,3 mios CHF hors TVA.

Cette augmentation s'explique par l'ajout de :

- Câblage depuis le tableau général basse tension à tous les périphériques, qui actuellement ne répondent plus aux normes et aux besoins des nouveaux équipements de traitement.
- Panneaux photovoltaïques ;
- Couple chaleur-force (CCF).

Installations Chauffage/Ventilation/Climatisation (CVC) : + 733'400.- CHF hors TVA.

Cette augmentation s'explique par :

- La reprise complète de la ventilation, qui doit répondre aux nouveaux volumes des locaux ainsi qu'aux règles énergétiques en vigueur aujourd'hui ;
- La mise en œuvre de l'installation de récupération de chaleur sur l'air repris des locaux ;
- L'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage des locaux.

Installations sanitaires : + 862'900.- CHF hors TVA.

Cette augmentation s'explique par :

- La refonte complète des deux réseaux d'eau industrielle, indispensable aux nouveaux débits des traitements ;
- La modification des points d'arrivée d'eau potable et de gaz naturel ;
- Le remplacement de toutes les installations, particulièrement celles ne respectant plus les spécificités énergétiques ;
- La mise en place d'équipements divers tels que des cloisons et des équipements de sécurité ;
- La reprise des revêtements de sol pour l'ensemble des galeries et locaux maintenus, visant à améliorer l'hygiène des bâtiments de la Step soumis à des conditions sévères ;
- Toutes les peintures.

5.4 Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs comprennent les travaux relatifs à la mise à niveau du réseau des conduites enterrées, le remplacement de l'ensemble des clôtures et des portails, ainsi que les travaux sur zones enherbées. À cela s'ajoutent les réfections des espaces extérieurs et des bordures. Cette augmentation (+ 407'000.- CHF hors TVA) s'explique partiellement par l'indexation des coûts de la construction et la sous-estimation de l'impact de ces travaux dans l'avant-projet.

5.5 Frais administratifs

Le chef de station actuel (dont la retraite est prévue avant la fin de la rénovation de la STEP) dédie la totalité de son temps de travail au projet de renouvellement de la STEP. Un successeur a donc été nommé en interne pour assurer le fonctionnement courant de la STEP. Et un nouveau collaborateur a été engagé pour le poste laissé vacant par ce dernier. C'est pourquoi le Comité directeur a pris la décision d'intégrer la totalité du salaire (charges patronales incluses) du chef de station actuel dans les coûts de la nouvelle STEP, évitant de payer deux chefs de station simultanément. Ce faisant, le montant correspondant au salaire du chef de station actuel bénéficie des subventions appliquées au projet. Le Conseil intercommunal, informé de cette proposition, l'a confirmée en votant le budget 2025. Cette augmentation (+ 1,1 mios CHF hors TVA) correspond à 6 années de salaire du chef de station.

5.6 Équipements

L'augmentation (+ 2,5 mios CHF hors TVA) s'explique par l'augmentation générale des coûts de la construction.

5.7 Honoraires

Cette augmentation (+ 1,7 mios CHF hors TVA) des honoraires des mandataires correspond à l'application des honoraires de 10 % au coût global des travaux. Ceci étant, le Comité directeur négociera cette somme en fonction des prestations effectives qui seront confiées, en regard du contrat initial basé sur les prestations fixées dans le cahier des charges des marchés publics se référant à l'avant-projet.

5.8 Divers et imprévus

La diminution (- 1,6 mios CHF hors TVA) s'explique par un degré d'incertitude plus grand pour un avant-projet (2020) estimé à +/- 20 %, que pour un projet d'ouvrage (2024) fixé à +/- 10 %.

5.9 TVA

Le passage de 7,7 % à 8,1 % de la TVA implique également une augmentation (+ 1,7 Mio CHF) du coût du projet.

En effet, dans l'avant-projet, un montant total de 44 mios CHF était soumis à un taux de TVA de 7,7 %, soit 3,4 mios CHF de TVA. En revanche, dans le projet actualisé, les investissements s'élèvent désormais à 62,4 mios CHF, soumis à un taux de TVA de 8,1 %, soit 5,1 mios CHF de TVA. Ce qui représente une augmentation budgétaire de 1,7 mios CHF de la TVA.

Cependant, il est important de noter que sur les 62,4 mios CHF d'investissements actuels, 1,6 mios CHF ont déjà été dépensés au taux de 7,7 %. Le reste des prestations, soit la très grande majorité, sera facturé au taux de 8,1 %. Le différentiel de taux de TVA sur le 1,6 mios CHF d'investissements déjà payés ne représente qu'environ 6'000 CHF. Ce montant est relativement négligeable dans le cadre global du projet.

6. Synthèse des écarts par thématiques

Augmentation des coûts de la construction	+ 5,8
Travaux supplémentaires sur la STEP	+ 5,5
Intégration de valorisations énergétiques (détails ci-dessous)	+ 5,1
Intégration de l'efficacité énergétique (détails ci-dessous)	+ 2
Sous-total en mios de CHF hors TVA	+ 18,4
Augmentation de la TVA	+ 1,7
Total en mios de CHF TVA comprise	20,1

7. Pistes d'économies possibles et points d'attention

Station d'épuration

Une analyse comparative des coûts avec des projets similaires a révélé que certains postes étaient surévalués :

- La paroi de protection le long de la voie du tram ;
- Les installations de chantier (rationalisation possible) ;
- La reprise des revêtements de sol (simplification possible pour certaines galeries) ;
- Les peintures (questionnement sur la nécessité de repeindre l'ensemble des locaux) ;
- Les frais d'honoraires (voir chapitre 5.7).

Le Comité directeur, avec l'appui du BAMO et du groupement responsable de la coordination générale du projet ainsi que de la direction des travaux, s'engage à tout mettre en œuvre pour réduire les coûts de ces postes au strict minimum.

La centrale photovoltaïque : 3,8 mios CHF hors TVA

Dans l'avant-projet, il était prévu un montant modeste (< à 600'000.- CHF hors TVA) pour des panneaux photovoltaïques. La part d'autoconsommation assurée par la centrale photovoltaïque redimensionnée sera d'environ 32 %. Il est à noter que la production horaire maximale de la centrale couvrira la consommation horaire de pointe de la STEP, sans engendrer de surproduction importante. Le temps de retour sur investissement envisagé est de 27 ans. En cas d'abandon de cette option, la STEP conservera son statut de grand consommateur et devra mettre en œuvre d'autres mesures de réduction de consommation. Dans tous les cas, l'exploitation veillera à limiter autant que possible ses consommations énergétiques en vue d'améliorer son efficacité globale.

Le couplage chaleur-force : 1,5 mios CHF hors TVA

La part d'autoconsommation assurée par le couplage chaleur-force sera d'environ 39 %. Le temps de retour sur investissement envisagé est de 9 à 12 ans.

Deux problématiques découleraient de l'abandon de cette option :

- Il faudra trouver une solution pour le devenir du biogaz produit sur la STEP et injecté dans le réseau de gaz naturel, le contrat de reprise du biogaz avec VITEOS arrivant à échéance en 2033.
- La STEP conservera son statut de grand consommateur et devra mettre en œuvre d'autres mesures de réduction de consommation énergétique.

Le turbinage de l'eau traitée : 0,4 mios CHF hors TVA

Cette option est questionnée, en l'état du projet. En effet, la mise en œuvre de la turbine, en plus de sa très faible rentabilité, présente des contraintes spatiales non compatibles avec l'éventuelle mise en œuvre du projet de pompe à chaleur par CADBAR visant à valoriser la température des eaux traitées par la STEP. La production d'énergie par ce turbinage reste très modeste en regard des performances des autres solutions proposées. Si le projet CADBAR se confirme, il sera priorisé par rapport au turbinage, compte tenu des avantages énergétiques plus importants à large échelle.

L'isolation des bâtiments : 1,3 mios CHF hors TVA

Si cette option n'est pas retenue, il faudra prévoir une solution de chauffage et de ventilation plus poussée pour éviter la condensation et pour permettre de tenir le hors gel dans les locaux, mais potentiellement plus énergivore et à l'encontre de la notion d'efficacité globale recherchée.

Le remplacement des fenêtres et des portes des bâtiments existants : 0,4 mios CHF hors TVA

Si cette option n'est pas retenue, les déperditions de chaleur via les portes et fenêtres existantes et datant de 1960–1970 seront plus importantes. Il faudra prévoir une solution de chauffage et de ventilation plus poussée pour permettre de tenir le hors gel dans les locaux.

La récupération de chaleur : 0,3 mios CHF hors TVA

En cas d'abandon de cette option, il faudra prévoir une solution de climatisation des locaux électriques et des locaux suppressieurs.

Il apparaît donc que les seules économies pertinentes se trouveraient dans les chapitres « station d'épuration » et éventuellement « turbinage des eaux de sortie », mais resteraient anecdotiques comparées au montant total du projet.

8. Subventions (Annexe 3)

L'évaluation des subventions TTC liées au projet a été validée par le Service cantonal de l'énergie et de l'environnement (SENE).

En mios CHF TVA comprise	Avant-projet	Projet	Écart
Station d'épuration	46,8	59,1	12,3
Valorisation énergétique	0,6	6,2	5,6
Efficacité énergétique	0	2,2	2,2
Total	47,4	67,5	20,1
Subventions	- 15	- 29,1	- 14,1
Indexation + augmentation de la TVA		- 6	- 6
Total net à investir	32,4	32,4	0

Ainsi, en tenant compte de l'augmentation des subventions par rapport au crédit de 2020, de l'indexation des coûts et de l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2024, la dépense nette pour l'ensemble des travaux proposés suite à l'établissement du projet d'ouvrage sera respectée.

Des subventions supplémentaires seront recherchées en lien avec la valorisation énergétique et l'efficacité énergétique. Ce qui devrait encore réduire le total net à investir pour mener à bien ce projet.

9. Coût par habitant raccordé (Annexe 4)

Le plan financier est revu chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget de la STEP.

Dans la demande de crédit élaborée sur la base du préprojet, il est indiqué que « *Ce coût [par habitant raccordé], en 2018 de CHF 71,09/habitant, augmentera progressivement pour atteindre, en 2026 [date initialement prévue pour la mise en service de la STEP rénovée] et selon nos prévisions, le montant de CHF 96,40/habitant.* ».

Le budget 2024 prévoyait déjà un coût réévalué à CHF 142,76/habitant à l'horizon 2030, nouvelle date de mise en service de la STEP renouvelée.

Dans le budget 2025 intégrant le crédit complémentaire et l'augmentation des subventions, ce montant a été ramené à CHF 136,83/habitant à l'horizon 2031.

L'impact sur la planification financière des communes est spécifique à chacune, car multifactoriel : nombre d'habitants, montant des charges de fonctionnement, investissements communaux, solde de la réserve de financement spécial. Il revient donc à chacune d'évaluer la nécessité d'augmenter ou pas la taxe relative à l'épuration.

10. Planification des travaux

Les travaux de renouvellement et d'extension de la STEP ont commencé. Aujourd'hui, 21 millions CHF TVA comprise sont engagés. Il est prévu de déposer le permis de construire en février 2025 au plus tard. La mise en service de la STEP renouvelée est prévue pour 2030. Les optimisations de mise en service se poursuivront jusqu'en 2032.

11. Conclusion

L'actualisation du budget pour le projet de renouvellement et d'extension de la station d'épuration de la Saunerie révèle une augmentation brute de 20,1 millions de CHF TVA comprise. Cette hausse s'explique par une combinaison de facteurs, incluant les ajustements économiques, les complexités techniques et l'ajout d'options stratégiques en matière d'efficacité et de valorisation énergétiques.

En parallèle, une augmentation conséquente des subventions est également observée, permettant de réduire l'écart net d'investissement entre l'avant-projet (2020) et le projet (2024) à 6 millions CHF TVA comprise. Montant qui peut lui-même être mis en regard de l'indexation des prix à la construction pour l'espace Mittelland cumulée à l'augmentation de la TVA.

Par ailleurs, le Comité directeur a pris soin d'informer dans le détail le Comité de pilotage du projet, ainsi que la Commission financière du Conseil intercommunal, afin que leurs membres puissent rapporter dans leur Commune respective les explications relatives à cette demande de crédit complémentaire.

La nécessité d'engager ces travaux étant démontrée, le Comité directeur vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, d'adopter le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Colombier, le 6 décembre 2024

Le Comité directeur

ANNEXE 1 - Synthèse des écarts entre le devis général du projet de l'ouvrage de mai 2024 et le devis général de l'avant-projet de 2020

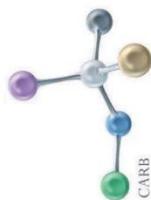
Poste CFC (en CHF)		2020 (SIA 31) Avant-projet		2024 (SIA 32) Projet d'ouvrage	Écart
0 Terrain				42'917	42'917
1 Travaux préparatoires		1'800'000		3'623'247	1'823'247
2 Bâtiment		14'600'000		27'274'373	12'674'373
4 Aménagements ext.		1'100'000		1'506'700	406'700
5 Frais administratifs		600'000		1'726'600	1'126'600
6 Équipements		13'000'000		15'543'004	2'543'004
9 Honoraires		5'300'000		7'032'962	1'732'962
<i>Montant hors TVA</i>		<i>36'400'000</i>		<i>56'749'803</i>	<i>20'349'803</i>
Divers et imprévus	20 %	7'280'000	10 %	5'674'980	- 1'605'020
Sous-total arrondi (hors TVA)		44'000'000		62'424'783	18'424'783
TVA	7,70 %	3'388'000	8,10 %	5'056'407	1'668'407
<i>Total TVA comprise</i>		<i>47'388'000</i>		<i>67'481'191</i>	<i>20'093'191</i>
Total arrondi (TVA comprise)		47'400'000		67'500'000	20'100'000

ANNEXE 2 - Détail devis : CFC 2 Bâtiment

Poste CFC (en CHF)	2020 (SIA 31) Avant-projet	2024 (SIA 32) Projet d'ouvrage	Écart
20 Excavation	200'000	61'800	- 138'200
21 Gros œuvre 1	7'400'000	7'349'500	- 50'500
22 Gros œuvre 2	600'000	6'107'370	5'507'370
23 Installations électriques	3'700'000	9'038'293	5'338'293
24 Installations CVC	900'000	1'633'360	733'360
25 Installations sanitaires	100'000	962'900	862'900
26 Installations de transport	100'000	150'000	50'000
27 Aménagements intérieurs 1	1'300'000	837'400	- 462'600
28 Aménagements intérieurs 2	300'000	1'133'750	833'750
Montant hors TVA	14'600'000	27'274'373	12'674'373

ANNEXE 3

STEP de la Saunerie à Colombier – Présentation du devis Projet de l'Ouvrage au comité de direction
Subventions traitement épuratoire et micropolluants



Postes CFC	TOTAL (CHF-HT)	STATION D'EPURATION			VALORISATION ENERGETIQUE			EFFICACITE ENERGETIQUE
		Traitement épuratoire : Prétraitements, DP, Actiflo, Biostyrs, Epaississement, Digestion, Déshydratation, Biogaz, Chlorure ferrique, Serrurerie, Manutention (hors micropolluants)	Traitement des micropolluants	Autres postes Station d'épuration : Couverture des ouvrages, assainissement des bétons, remplacement des portes intérieures, partie du couvert photovoltaïque essentiel au traitement	Panneaux photovoltaïques	Turbinage sortie STEP	Couple chaleur force	
Montant des travaux (CHF-HT)	62'424'783	40'457'721	6'941'307	7'342'059	3'827'518	371'503	1'537'523	1'947'152
Taux de subvention (%)		40% de subventions Cantoniales	75% de subventions de la Confédération et 15 % de subventions Cantoniales	40% de subventions Cantoniales	Pas de subvention du Canton a priori possible Hors subventions possibles énergétiques	40% de subventions Cantoniales Hors subventions possibles énergétiques	40% de subventions Cantoniales Hors subventions possibles énergétiques	40% de subventions Cantoniales
Montant subventions (HT)	26'909'560	16'183'089	6'247'177	2'936'824	0	148'601	615'009	778'861
Montant subventions (TTC)	29'089'234	17'493'919	6'753'198	3'174'706	0	160'638	664'825	841'948

ANNEXE 4

STEP de la Saunerie à Colombier – Présentation du devis Projet de l'Ouvrage au comité de direction

Impact sur la planification financière



Classification fonctionnelle	2031	2030	2029	2028	2027	2026	Budget	2025	2024	Comptes	2023	Comptes	2022	2021-2023
46320.01 Part Boudry	-809'971	-887'375	-782'780	-690'203	-597'996	-523'575	-473'175	-444'921	-474'112	-417'386	-444'921	-417'386	-465'050	
46320.02 Part Corcelles-Cormondrèche	-693'832	-676'604	-596'852	-526'264	-455'958	-399'214	-360'785	-339'242	-360'694	-317'545	-339'242	-317'545	-354'590	
46320.03 Part Corsallod	-698'862	-681'509	-601'175	-530'079	-459'264	-402'108	-363'401	-341'701	-358'294	-315'432	-341'701	-315'432	-357'161	
46320.04 Part Milvignes	-1'343'579	-1'310'217	-1'155'780	-1'019'090	-882'946	-773'953	-688'647	-656'929	-697'620	-614'166	-656'929	-614'166	-686'650	
46320.05 Part Peseux	-291'883	-284'635	-251'655	-221'390	-191'814	-167'942	-151'776	-142'713	-151'199	-133'111	-142'713	-133'111	-149'170	
46320.06 Part Rochefort	-146'594	-162'956	-144'189	-127'527	-110'829	-97'334	-89'235	-88'490	-88'490	-82'966	-82'966	-77'904	-89'828	
46320.07 Part Val-de-Ruz (Montmollin)	-94'844	-92'773	-82'089	-72'602	-63'096	-55'413	-50'233	-49'393	-49'393	-47'234	-47'234	-43'484	-47'610	
Coût par habitant raccourdi	136.83	135.18	120.80	107.91	94.72	84.02	76.93	77.42	77.42	72.33	72.33	68.16		
<i>Plan financier: Budget 2024 inf. le 17.10.21</i>		142.76	144.60	147.24	138.35	124.59	107.45		91.63					
Répartition	30'693	30'302	29'916	29'534	29'158	28'787	28'420	28'420	28'156	28'420	28'420	28'156	28'156	100.00%
Boudry	6'651	6'565	6'480	6'396	6'313	6'232	6'151	6'124	6'124	6'151	6'124	6'124	6'124	21.75%
Corcelles-Cormondrèche	5'071	5'005	4'941	4'877	4'814	4'751	4'690	4'659	4'659	4'690	4'659	4'659	4'659	16.55%
Corsallod	5'108	5'042	4'976	4'912	4'849	4'786	4'724	4'724	4'628	4'724	4'724	4'628	4'628	16.44%
Milvignes	9'820	9'693	9'567	9'444	9'322	9'201	9'082	9'011	9'011	9'082	9'011	9'011	9'011	32.00%
Peseux	2'133	2'106	2'078	2'052	2'025	1'999	1'973	1'973	1'953	1'973	1'973	1'953	1'953	6.94%
Rochefort (sans Brot-Caissons)	1'218	1'206	1'194	1'182	1'170	1'158	1'147	1'147	1'143	1'147	1'147	1'143	1'143	4.06%
Val-de-Ruz (Montmollin)	693	686	680	673	666	660	653	653	638	653	653	638	638	2.27%



ARRÊTÉ

Le Conseil intercommunal de la Station d'épuration de la Saunerie à Colombier, dans sa séance du 17 décembre 2024, vu un rapport du Comité directeur du 6 décembre 2024, vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

arrête :

Article premier Un crédit complémentaire de **20'100'000 CHF.- TTC**, dont à déduire une subvention fédérale et une subvention cantonale, est accordé au Comité directeur pour le renouvellement et l'extension de la Station d'épuration de la Saunerie à Colombier, en complément au crédit de CHF 47'400'000.- TTC du 1er septembre 2020.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2. La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 3,0 %.

Art. 3. Le Comité directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le vice-président :

La secrétaire :

C. Masini

C. Bavaud